**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur - fraternité – Justice**

**MINISTERE DE L’HYDRAULIQUE ET DE L’ASSAINISSEMENT**

**DIRECTION DE L’HYDRAULIQUE**

**Avis à Manifestation d’Intérêt pour le recrutement d’un consultant chargé de l’audit des comptes du Projet National Intégré dans le Secteur de l’Eau en milieu Rural (PNISER) pour les exercices 2022 et 2023**

N° du Prêt FAD: 2100150028293 / Don FAD: 2100155024117 / Don RWSSI: 5800155001001

N° du Projet : P-MR-EAZ-007 & P-MR-EAZ-009

1. La République Islamique de Mauritanie a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir les coûts du Projet National Intégré dans le Secteur de l’Eau en milieu Rural (PNISER) et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées au titre du prêt des Fonds Africain de Développement (FAD) pour financer le contrat relatif à **«la réalisation de la mission d’audit des comptes du projet pour les exercices 2022 et 2023 ».**
2. L’objectif des services est de présenter une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du projet, ainsi que sur les fonds reçus et les dépenses effectuées au cours des exercices 2022 et 2023 conformément aux états financiers du projet. Lors de la réalisation de l’audit, il importera tout particulièrement de s’assurer que :
3. toutes les ressources extérieures ont été employées conformément aux dispositions de la lettre d’accord du don Fonds Africain de Développement (FAD), dans un souci d’économie et d’efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.
4. les biens et services financés ont fait l’objet de marchés passés conformément aux dispositions de lettre d’accord de financement applicables.
5. tous les dossiers, compte et écritures ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet. Il devrait exister des relations de correspondances évidentes entre les livres de compte et les rapports présentés à la BAD.
6. le compte spécial a été tenu conformément aux dispositions de lettre d’accord de financement applicables.
7. Les comptes du projet ont été préparés sur la base de l’application systématique des normes comptables internationales pertinentes ; ils donnent une image fidèle de la situation financière du projet à chaque fin d’exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l’exercice.
8. Il est prévu que les prestations s’étaleront sur une période de 5 jours par exercice.
9. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci –dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| a.  Mission en audit générale | 30 points |
| b.  Mission en expertise comptable | 35 points |
| c.  Mission audit de Projets de Développement : | 35 points |
| Total | 100 points |

1. Le Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement invite les cabinets d’audit intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets d’audit doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu’ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les cabinets d’audit peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. En cas de groupements de cabinets, la nationalité à prendre en considération lors de l’évaluation sera celle du chef de file.
2. Le cabinet doit être enregistré et inscrit au tableau d’un ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional.
3. L’Autorité Contractante se réserve le droit de demander au Consultant retenu de justifier certains aspects de ses qualifications.
4. Le contrat sera rémunéré au prix forfait.
5. Le consultant sera recruté suivant la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) conformément aux « Règles et Procédures pour l’utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition mai 2008 révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l’adresse : [http://www.afdb.org](http://www.afdb.org/).
6. Les cabinets d’audit intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l’adresse suivante tous les jours ouvrables; Unité de Gestion du PNISER, à l’ex-Direction de l’Hydraulique (à la cellule du projet PNISER, avenue Unité nationale, Entre carrefour BMD et Centre Hospitalier National) email : [**inghydsalah@gmail.com**](https://www.beta.mr/beta/offre/inghydsalah@gmail.com) ou [sthieye@yahoo.fr](mailto:sthieye@yahoo.fr).
7. Les réponses  doivent être déposées directement ou envoyées par courrier ou courriel à l’adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le **03/04/2023 à 14 heures** 00 minute à  la **Commission de Passation  des Marchés Publics du Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement (CPMP/MHA) - Rue 23-015, Zone Résidentielle D, lot n°14 ; BP 4952 Ksar – Nouakchott, Mauritanie - Email :**[cpmpmha@gmail.com](mailto:cpmpmha@gmail.com)  ou [sthieye@yahoo.fr](mailto:sthieye@yahoo.fr).

**LE DIRECTEUR DE L’HYDRAULIQUE**

**Salah Dine Ould BABAH**